

Pour inscrire votre enfant au restaurant municipal, vous devez :

- 1- Remplir cette fiche d'inscription et la retourner en mairie, signée
- 2- Attendre le mail de création de votre compte sur la plate-forme monespacefamille.fr (portail famille)
- 3- A réception de ce mail, vous devez finaliser votre inscription sur la plate-forme monespacefamille.fr
- 4- Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant par cette plate-forme, au jour le jour, à la semaine, à la période, à l'année, selon vos possibilités.
- 5- Attention : aucune autre inscription que celle faite par le portail famille monespacefamille.fr ne sera prise en compte. Votre enfant ne pourra donc pas manger au restaurant municipal s'il n'est pas inscrit.

M. - Mme (nom et prénom) : _____

demeurant (adresse complète) : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone portable mère : _____

Téléphone portable père : _____

Adresse mail : _____

(Ces renseignements sont à **fournir impérativement** avant toute inscription au restaurant scolaire, resteront confidentiels mais sont indispensables pour joindre les parents en cas de nécessité.)

- demandent que leur(s) enfant(s) Inscrit(s) à **l'école : publique / privée** (rayer la mention inutile) :

NOM, Prénom _____ **né(e) le** _____

Classe _____ - **Enseignant (e)** : _____

NOM, Prénom _____ **né(e) le** _____

Classe _____ - **Enseignant (e)** : _____

NOM, Prénom _____ **né(e) le** _____

Classe _____ - **Enseignant (e)** : _____

En cas d'allergie, fournir une attestation médicale afin de mettre en place un PAI.

- autorisent les responsables du restaurant scolaire ou de la garderie périscolaire à faire donner à leur(s) enfant(s) tous soins ou à faire pratiquer toute intervention médicale d'urgence jugés indispensables par un médecin.

A Thurins, le
Signature